

Résolution adoptée à la séance plénière du 13 janvier 2021

Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités

Déclaration des groupes Associations, CFDT et Environnement et nature

Crise environnementale, crise sanitaire, crise économique : pour apporter une riposte efficace sur ces différents fronts, nous devons d'abord définir une stratégie globale et inclusive. L'actualité récente l'a montré : il est insensé d'opposer les enjeux économiques et sociaux, notamment celui de l'emploi, aux enjeux environnementaux ou à l'impératif de protection sanitaire. La pandémie a révélé l'urgence de la définition des secteurs stratégiques. Elle nous a appris combien des activités négligées pouvaient être essentielles et nous a rappelé la nécessité d'y réinvestir sur le long terme. L'urgence climatique, formalisée par l'engagement d'une réduction indispensable de 55% des gaz à effet de serre d'ici 2030 en UE et d'une neutralité carbone pour la France d'ici 2050 appelle des mesures fortes qui ne pourront se concrétiser sans des plans industriels mis en œuvre avec les branches professionnelles. Certaines s'y sont déjà engagées. Il faut désormais donner l'impulsion et les moyens afin que toutes puissent traduire en actes ce volontarisme nécessaire. Les préconisations 2 et 3 qui replacent la transition écologique au cœur de la réindustrialisation sont emblématiques de cette intégration des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux qui fait désormais consensus dans les sections concernées, au sein de notre conseil mais aussi, de plus en plus largement, dans la société toute entière.

Comme le préconise le texte, « en acceptant le changement de paradigme vers la transition écologique, les filières stratégiques industrielles deviendront le moteur d'un développement humain durable » – nous en sommes persuadés.

La visée de cet avis s'inscrit dans la droite ligne des travaux de notre assemblée et de sa section des activités économiques dans la conviction que nous partageons de repenser l'industrialisation de la France comme le cœur nécessaire de son économie. Il intervient en complémentarité avec les avis précédents à commencer par ceux portant sur la finance durable, la neutralité carbone des TPE-PME et les investissements européens et internationaux.

Nous croyons donc qu'il pourra être fort utile aux acteurs en charge de concevoir une nouvelle planification économique au centre des politiques publiques. Une tâche primordiale mais ardue : car il ne s'agit pas seulement d'organiser la reconstruction industrielle et la croissance économique de notre pays, comme dans le second après-guerre, mais bien de donner des clés pour une réindustrialisation de la France qui mobilise tous les acteurs autour des défis incontournables de notre temps, au seuil de transitions multiples (écologique, énergétique, technologique).

Le présent avis donne ainsi des orientations intéressantes sur ce que devrait être une nouvelle stratégie industrielle partagée et coordonnée et prévient les écueils à éviter.

Premièrement, la définition des priorités stratégiques à partir des critères proposés, tout comme la planification industrielle elle-même, ne sauraient être déconnectées des territoires. L'avis préconise donc à juste titre une co-construction avec tous les acteurs notamment locaux. Les filières industrielles irriguent les territoires y fournissent des emplois qualifiés, elles sont facteurs d'une cohésion territoriale dont nous avons grandement besoin, elles reposent sur des écosystèmes locaux

où les services publics, les PME et ETI, l'économie sociale et solidaire ont une grande place et où les facteurs culturels comptent.

Deuxièmement, la planification industrielle ne peut réussir qu'en intégrant la dimension humaine et sociale : la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit être remise au centre des préoccupations de chaque branche et de chaque filière. Elle est en effet l'outil indispensable, et trop souvent négligé faute de visibilité à moyen-long terme, pour faire de la formation tout au long de la vie un levier d'émancipation des personnes, pour anticiper les besoins collectifs et préparer les transitions du travail tout en renforçant les compétences et les emplois à double échelle : territoriale et sectorielle.

Troisièmement, une stratégie industrielle plus souveraine ne saurait paradoxalement se limiter à une intégration autarcique des productions nécessaires. Une coopération internationale renforcée pour sécuriser les approvisionnements au sein d'une stratégie industrielle de niveau européen est plus que jamais nécessaire.

Enfin, il ne saurait y avoir de stratégie industrielle décidée unilatéralement par un réseau d'experts. La stratégie industrielle doit être incarnée et animée dans le cadre d'un dialogue social renforcé au niveau des branches professionnelles et abondé par la prise en compte d'autres parties prenantes (fournisseurs, associations, consommateurs,...). D'une manière plus générale, considérant l'entreprise comme « objet d'intérêt collectif », il conviendra d'élargir notre conception du partage de la valeur ajoutée, et des modalités d'association des parties prenantes, autrement dit de traduire jusque dans la gouvernance d'entreprise une stratégie industrielle inclusive des enjeux sociaux et environnementaux.

A cet égard, veillons à nous prémunir d'une mise en œuvre inadéquate du fait d'institutions marquées par la verticalité budgétaire et la seule dimension économique. Si l'avis propose la création d'un Commissariat au plan et le lancement d'Etats-généraux, nous devons aller plus loin. Un nouveau Commissariat au plan devrait s'inscrire dans la durée, être doté de moyens techniques conséquents, s'appuyer sur des commissions ouvertes et créatives, et disposer de toute la légitimité pour solliciter les divers ministères. Dans ce schéma, les filières industrielles et les branches professionnelles disposeraient d'un délai obligatoire pour élaborer leur feuille de route de transition (économie, formation, R&D, adaptations réglementaires...) de manière formalisée et concertée, avec les parties prenantes, en compatibilité avec la PPI et le Plan Climat de la France. L'Etat suivrait l'exercice et ne reprendrait la main que par défaut.

En plus de donner des critères de priorisation pour définir une nouvelle stratégie industrielle, l'avis réaffirme utilement ces importantes clés de réussite. Dans le temps imparti pour sa rédaction c'est un résultat à saluer. Nos trois groupes Associations, CFDT, Environnement-Nature ont voté cet avis